

CONTACT

Vous avez des questions sur
le suivi de votre enfant ?

Contactez l'équipe ORÉHANE
à l'adresse suivante :
suividespetits@orehane.fr

Allait'Écoute, la plateforme d'aide et de soutien à l'allaitement des Hauts-de-France

Vous allaitez ou avez un projet d'allaitement ?
Vous avez besoin d'un conseil, d'un renseignement ?
Appelez la plateforme téléphonique Allait'Écoute. Des
professionnelles de santé diplômées en allaitement
répondent à vos questions !



Allait'Écoute est accessible au
03.10.01.01.01 (prix d'un appel local),
de 18h à 21h tous les jours, week-
ends, vacances et jours fériés
compris.)



www.orehane.fr



ORÉHANE, LE DISPOSITIF SPÉCIFIQUE RÉGIONAL DE SANTÉ EN PÉRINATALITÉ DES HAUTS-DE-FRANCE

ORÉHANE est une association loi 1901 qui a pour
objectif d'améliorer continuellement la qualité
et la sécurité des prises en charge périnatales
en collaboration avec les usagers et les
professionnels qui accompagnent les futurs
parents, parents et nouveau-nés.

Le Suivi des Petits d'ORÉHANE est un
accompagnement individualisé de l'enfant né
avec une vulnérabilité de 0 à 7 ans. Il permet de
structurer et de formaliser ce suivi dans la région
des Hauts-de-France.

ORÉHANE

Adresse : SLG Coworking, 867, Avenue de la
République, 59700 Marcq-en-Baroeul
sec.direction@orehane.fr

www.orehane.fr



ORÉHANE

Adresse : SLG Coworking,
867, Avenue de la République,
59700 Marcq-en-Baroeul
sec.direction@orehane.fr



LE SUIVI DES PETITS

UN ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ DE L'ENFANT
DE 0 À 7 ANS, NÉ AVEC UNE
VULNÉRABILITÉ, DANS LES
HAUTS-DE-FRANCE

UN SUIVI SPÉCIFIQUE

Votre enfant a été hospitalisé dans un service de néonatalogie, soit parce qu'il est né trop tôt, soit parce qu'il est trop petit, soit parce que sa naissance a été particulière. Comme tous les enfants, il va avoir un suivi pédiatrique mais en raison de sa prématurité ou de sa santé, il aura besoin d'un suivi individualisé.

Le Suivi des Petits, organisé par l'association ORÉHANE, permet un dépistage plus précoce d'éventuels troubles de développement et la mise en place de soins adaptés en vous orientant vers des consultations ou des structures spécialisées.

COMMENT S'ORGANISE LE SUIVI DE VOTRE ENFANT ?

- 1 Durant l'hospitalisation de votre enfant dans le service de néonatalogie, les professionnels vous présenteront le programme du Suivi des Petits d'ORÉHANE.
- 2 Avant sa sortie du service de néonatalogie, vous donnerez votre accord pour le suivi de votre enfant dans le cadre du programme du Suivi des Petits d'ORÉHANE.
- 3 Vous pourrez choisir un médecin référent au sein d'une liste (médecin hospitalier, médecin libéral, médecin de CAMSP, médecin de PMI ou médecin généraliste).
- 4 Un calendrier de consultations sera établi avec le médecin référent choisi. Il est prévu 5 consultations avec le médecin référent durant la première année, 2 consultations la deuxième année et une consultation par an jusqu'aux 7 ans de l'enfant.

5 Dans l'intervalle des consultations de suivi, votre enfant pourra toujours voir son médecin traitant et/ou son pédiatre habituel.

6 A la fin de chaque consultation, le médecin référent vous informera de ses conclusions, transmettra les informations à l'association ORÉHANE et vous orientera si besoin vers un professionnel spécialisé.

SUIVI DE DOSSIER ET DONNÉES ADMINISTRATIVES

A chaque consultation, le médecin référent remplira le dossier informatisé de l'enfant. Les professionnels intervenants dans le suivi de votre enfant y auront accès avec votre autorisation. Toutes les données médicales et administratives sont stockées de manière sécurisée, confidentielle et conforme au RGPD. Une notice d'information vous sera fournie au début du programme.

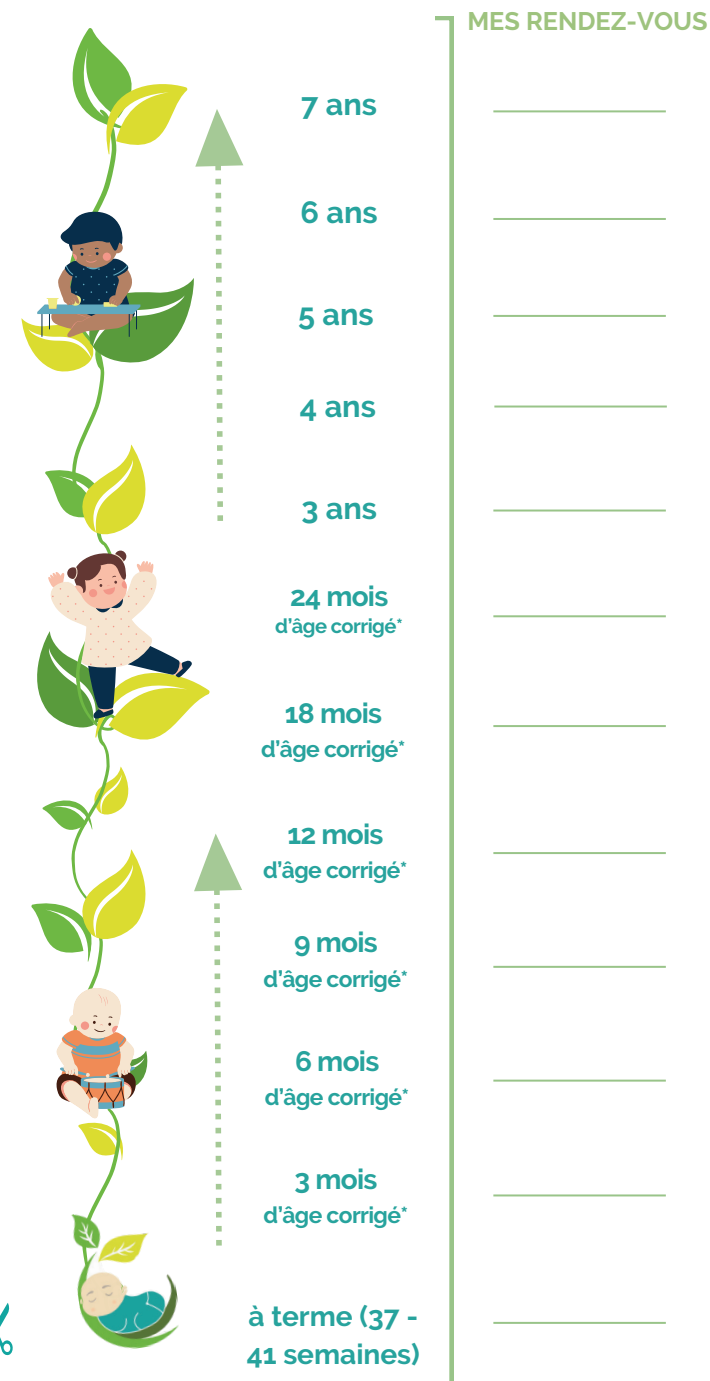
QU'EST-CE QUE LE MÉDECIN RÉFÉRENT ORÉHANE ?



Le médecin référent est le médecin qui coordonnera le suivi de votre enfant. Il est spécifiquement formé au suivi des enfants présentant une vulnérabilité (prématurité, petits poids ...etc). Il complètera le suivi de votre médecin traitant et/ou de votre pédiatre habituel. Il les informera régulièrement de l'évolution de votre enfant sauf avis contraire de votre part.

Si besoin, le médecin référent vous orientera vers un professionnel adapté à la situation (kinésithérapeute, psychomotricien, psychologue, orthophoniste...)

LE CALENDRIER DE CONSULTATIONS DU MÉDECIN RÉFÉRENT



*Age corrigé : l'âge corrigé est l'âge qu'aurait eu votre enfant s'il était né à la date prévue du terme, il est utilisé jusqu'à l'âge de 2 ans